

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE
SIDE CAR CROSS



MOTO-CLUB : MOTO CLUB HAUT-SAONNOIS

E-MAIL : contact@mchs.fr

TÉLÉPHONE : 06 84 69 41 12

ORGANISATEUR TECHNIQUE : GOUX Christian

N° D'ÉPREUVE FFM : 92

DATE : 28 Avril 2024

LIEU : Frotey-les-Vesoul (70)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	RAMEL Alain	Licence : 020347
Délégué FFM (Président de jury) -----	LAINEY Cyrille	Licence : 103761
Membre du Jury -----	BRISEBARD Jérôme	Licence : 005212
Membre du Jury -----	CHAGROT Jean-Pierre	Licence : 006199
Commissaire technique responsable -	FERRAND Jean-Sébastien	Licence : 049206
Responsable du chronométrage -----	En attente désignation	Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

SIDECAR CROSS ELITE

AGE DES PILOTES	PILOTES : 16 ANS MINIMUM / PASSAGERS : 15 ANS MINIMUM
LICENCES	LUE / NCO / INTER
CYLINDRÉES	AU-DESSUS DE 350 CC À 750 CC 2T AU-DESSUS DE 350 CC À 1000 CC 4T
PLAQUES	NUMÉROS: <input type="checkbox"/> FOND: <input type="checkbox"/>

* La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Christophe CHARBON**

Nombre de secouristes **16**

Hôpital le plus proche **GH 70 Vesoul**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **8'**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit du "Sabot"**

Adresse **Rte de l'aérodrome Frotey-les-Vesoul (70)**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1734 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ **90 m**

Nombre d'OCP* **22**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ SIDECAR :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 27 Février 2024

VISA DE LA LIGUE

DATE: 27 Février 2024

VISA DE LA FFM

DATE: 15/04/2024

NUMÉRO: 24/0424



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTO CLUB HT-SAÔNOIS

53, rue Jean Jaurès
B.P 30013
70001 VESOUL CEDEX

Ligue Motocycliste
Bourgogne / Franche-Comté
Christian GOUX
Président

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTOCROSS FEMININ



MOTO-CLUB : MOTO CLUB HAUT-SAONNOIS
E-MAIL : contact@mchs.fr
TÉLÉPHONE : 06 84 69 41 12
ORGANISATEUR TECHNIQUE : GOUX Christian

N° D'ÉPREUVE FFM : 92
DATE : 28 Avril 2024
LIEU : Erotey-les-Vesoul (70)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	RAMEL Alain	Licence : 020347
Délégué FFM (Président de jury)	Cyrille LAINEY	Licence : 103761
Membre du Jury	BRISEBARD Jérôme	Licence : 005212
Membre du Jury	CHAGROT Jean-Pierre	Licence : 006199
Commissaire technique responsable	FERRAND Jean-Sébastien	Licence : 049206
Responsable du chronométrage	En attente désignation FFM	Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

MX FÉMININ SCRATCH

Age ----- 15 ans minimum
Licences ----- NCO / Inter / LUE
Cylindrée ----- Classes 2, 3 & 4
Plaques ----- Numéro blanc sur fond bleu

MX FÉMININ 125

Age ----- De 13 à 20 ans*
Licences ----- NCO / Inter / LUE / NJ
Cylindrée ----- 125cc 2T
Plaques ----- Numéro blanc sur fond bleu

*Les pilotes ne devront pas avoir 21 ans au cours de l'année.

🔗 Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	100 €	11 ^{ème}	67 €	16 ^{ème}	55 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	90 €	12 ^{ème}	65 €	17 ^{ème}	52 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	82 €	13 ^{ème}	63 €	18 ^{ème}	50 €
4 ^{ème}	120 €	9 ^{ème}	76 €	14 ^{ème}	60 €	19 ^{ème}	47 €
5 ^{ème}	110 €	10 ^{ème}	70 €	15 ^{ème}	58 €	20 ^{ème}	45 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Christophe CHARBON**

Nombre de secouristes 16

Hôpital le plus proche **GH 70 Vesoul**

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 8'

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit du "Sabot"**

Adresse **Rte de l'aérodrome Frotey-les-Vesoul (70)**

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1734 m

Largeur minimum de la piste 6 m

Largeur de la grille 40 m

Longueur de la ligne droite de départ 90 m

Nombre d'OCP* 22

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 54

En manche : 45



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 27 Février 2024

MOTO CLUB Ht-SAÔNOIS

53, rue Jean Jaurès
B.P 30013
70001 VESOUL CEDEX

VISA DE LA LIGUE

DATE: 27 Février 2024

Ligue Motocycliste
Bourgogne / Franche-Comté
Christian GOUX
Président

VISA DE LA FFM

DATE: 15/04/2024

NUMÉRO: 24/0424



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : MOTO CLUB HAUT-SAONNOIS

E-MAIL : contact@mchs.fr

TÉLÉPHONE : 06 84 69 41 12

ORGANISATEUR TECHNIQUE : GOUX Christian

N° D'ÉPREUVE FFM : 92

DATE : 28 Avril 2024

LIEU : Frotey-les-Vesoul (70)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	RAMEL Alain	Licence : 020347
Président du Jury ou Arbitre*	LAINÉY Cyrille	Licence : 103761
Membre du Jury	BRISEBARD Jérôme	Licence : 005212
Membre du Jury	CHAGROT Jean-Pierre	Licence : 006199
Commissaire technique responsable	FERRAND Jean-Sébastien	Licence : 049206
Responsable du chronométrage	En attente désignation FFM	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
National Open	13 ans		Motos classe 2-3-4 (125cc à 13 et 14 ans)	45 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Docteur CHARBON Christophe		
Nombre de secouristes	16	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	GH 70 Vesoul	Temps de trajet (en min)	8'

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Circuit du "Sabot"	Longueur du circuit	1734 m
Adresse	Rte de l'aérodrome Frotey-les-Vesoul	Largeur minimum de la piste	6 m
		Largeur de la grille	40 m
		Longueur de la ligne droite de départ	90 m
		Nombre d'OCP*	22
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : 54
En manche : 45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : 36
En manche : 30



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 27 février 2024

MOTO CLUB HT-SAÔNOIS
63, rue Jean Jaurès
B.P 30013
70001 VESOUL CEDEX

VISA DE LA LIGUE

DATE: 27 février 2024

Ligue Motocycliste
Bourgogne / Franche-Comté
Christian GOUX
Président

VISA DE LA FFM

DATE: 15/04/2024
NUMÉRO: 24/0424



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : MOTO CLUB HAUT-SAONNOIS

DATE : 27 Avril 2024

LIEU : Frotey-les-Vesoul (70)



<i>HEURE DE DEBUT</i>	<i>HEURE DE FIN</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DURÉE</i>
15 h 00	20 h 00	Contrôles administratifs	Toutes	
15 h 00	20 h 00	Contrôles techniques	Toutes	
16 h 00		Visite circuit		
19 h 30		Briefing pilotes	Chpt. Side et Féminin	

MOTO-CLUB : MOTO CLUB HAUT-SAONNOIS

DATE : 28 Avril 2024

LIEU : Frotey-les-Vesoul 7 30

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
7 h 30	8 h 15	Contrôles administratifs	Toutes	
7 h 30	8 h 15	Contrôles techniques	Toutes	
7 h 45		Briefing commissaires		
8 h 10	8 h 25	Essais Libres	Open National	15'
8 h 30	8 h 50	Essais Libres Gr. A	Chpt. de France Féminin	20'
8 h 55	9 h 00	Test de départ Gr. A	Chpt. de France Féminin	5'
9 h 10	9 h 30	Essais Libres Gr. B	Chpt. de France Féminin	20'
9 h 35	9 h 40	Test de départ Gr. B	Chpt. de France Féminin	5'
9 h 45	10 h 05	Essais Libres	Chpt. de France Side-car	20'
10 h 15	10 h 35	Essais Chronométrés Gr. A	Chpt. de France Féminin	20'
10 h 40	11 h 00	Essais Chronométrés Gr. B	Chpt. de France Féminin	20'
11 h 05	11 h 20	Essais Chronométrés	Open National	15'
11 h 25	11 h 55	Essais Chronométrés	Chpt. de France Side-car	30'
12 h 00	12 h 05	Test de départ	Chpt. de France Side-car	5'
12 h 05	13 h 30	Pause		
13 h 30		Tour de reconnaissance	Chpt. de France Féminin	
13 h 40	14 h 10	Manche 1	Chpt. de France Féminin	20' + 2 T
14 h 20		Tour de reconnaissance	Chpt. de France Side-car	
14 h 30	15 h 00	Manche 1	Chpt. de France Side-car	25' + 1 T
15 h 05	15 h 30	Manche 1	Open National	20' + 1 T
15 h 45		Tour de reconnaissance	Chpt. de France Féminin	
15 h 55	16 h 25	Manche 2	Chpt. de France Féminin	20' + 2 T
16 h 25	16 h 40	Remise des Prix		
16 h 40		Tour de reconnaissance	Chpt. de France Side-car	
16 h 50	17 h 20	Manche 2	Chpt. de France Side-car	25' + 1 T
17 h 20	17 h 35	Remise des Prix		
17 h 35	18 h 00	Manche 2	Open National	20' + 1 T
		Remise des Prix		



MOTO CLUB HAUT-SAONNOIS

circuit du Sabot
FROTEY LES VESOUL

Vue en plan - Ech = 1/1500

longueur : 1732m - largeur mini : 6 m - largeur départ : 42 m

LEGENDE

	Bords de la piste		Poste commissaire
	Public autorisé		Table
	Ambulance		Obstacle
	Poste de secours		Local médical
	Médecin		Buvette
	Salles de Presse et Jury		
	Chronométrage		
	Secrétariat		
	Sanitaires		
	WC		

